

# Conditions Générales de Vente

## 1. PRINCIPES GENERAUX

Nos conditions générales de vente régissent la vente des produits proposés par CAMIF COLLECTIVITES sur catalogues ou sur site internet [www.camif-collectivites.fr](http://www.camif-collectivites.fr) et toutes prestations de services associées en France Métropolitaine à destination des personnes agissant dans le cadre de leur activité professionnelle. Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales. Les caractéristiques et spécifications techniques des produits, dimensions, poids, photos, représentations graphiques présentées sur nos supports de vente (catalogues, site internet) n'ont qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle. Les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu et les actes qui en seront la conséquence sont soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Niort, CAMIF COLLECTIVITES se réservant toutefois la faculté d'avoir recours à tout autre tribunal compétent de son choix.

## 2. COMMANDES

Les commandes peuvent être passées par internet, par courrier à partir des références des catalogues papiers, par téléphone, par télécopie. Pour toute commande passée par téléphone ou télécopie, une confirmation écrite n'est pas nécessaire. Les commandes de produits ne sont définitives qu'après envoi par CAMIF COLLECTIVITES d'une confirmation par écrit. Elles sont exécutées dans la limite des stocks disponibles et pour ceux non stockés sous réserve de leur disponibilité chez nos fournisseurs. CAMIF COLLECTIVITES se réserve en outre la possibilité de refuser ou d'annuler une commande lorsque le prix indiqué pour le(s) produit(s) est erroné ou bien encore lorsque plusieurs éléments graves feraient peser un soupçon de fraude sur la commande.

## 3. PRIX

3.1 Nos prix de vente sont garantis pendant la période de validité de chacun de nos catalogues et documents ou de celle indiquée sur chaque offre promotionnelle. Les prix de vente des produits sur notre site internet sont ceux indiqués au moment de l'enregistrement de la commande. Si pour des raisons économiques, notamment en cas d'augmentation des matières premières, certains prix venaient à être modifiés avant la fin de la période de validité du catalogue, le Client en serait préalablement informé au moment de la commande.

3.2 Les prix sont exprimés en euro et s'entendent hors taxes, hors frais d'installation. Les frais de livraison sont établis suivant le montant hors taxes de la commande soit :

- A partir de 200€ HT d'achats, la livraison est gratuite partout en France métropolitaine.
- En dessous de ce seuil, il est appliqué un forfait de 16€ HT. Pour la Corse et les îles, les produits de nos catalogues peuvent être soumis à des frais de port supplémentaires, consultez nous au 05 49 34 62 00. La livraison dans les îles (ex : Belle-Île en mer) est réalisée à la gare maritime côté continent.

3.3 Les produits ou références repérés par une étiquette 1er PRIX ou ECONOMIQUE ne peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire. Lorsque la réduction se rapporte à une seule référence, aucune autre réduction ne peut être appliquée. Si la réduction est liée à l'achat de plusieurs références, et si le Client bénéficie d'une autre réduction, c'est l'offre la plus avantageuse qui s'applique. En revanche si l'offre consiste en un cadeau, elle est cumulable avec une autre réduction en cours.

## 4. DEVIS

4.1 Les devis sont établis en fonction des renseignements communiqués par le CLIENT à CAMIF COLLECTIVITES. Toutes informations erronées, inexactes et/ou incomplètes données par ce dernier peuvent avoir des conséquences directes et/ou indirectes sur la réalisation des dites prestations et donner lieu à des prestations supplémentaires nécessaires pour la poursuite des opérations. CAMIF COLLECTIVITES s'engage alors à en informer le CLIENT. Ces prestations complémentaires pourront alors faire l'objet d'un devis détaillant les prix et délais. CAMIF COLLECTIVITES se réserve dans ce cas la possibilité de suspendre l'exécution de la commande jusqu'à l'acceptation du devis visé ci-dessus par le CLIENT. En cas de contestation, seul le devis sous forme papier fait foi.

4.2 Les plans d'aménagements ou études établis par CAMIF COLLECTIVITES sont réalisés en fonction des renseignements communiqués par le CLIENT. CAMIF COLLECTIVITES exclut donc toute responsabilité en cas d'informations erronées, inexactes et/ou incomplètes données par ce dernier pouvant avoir des conséquences directes et/ou indirectes sur la disposition et l'agencement du matériel commandé par le CLIENT à CAMIF COLLECTIVITES pour le site concerné. Les travaux préparatoires indispensables non prévus au devis sont à la charge du maître d'ouvrage qui s'engage à les réaliser préalablement à l'intervention de CAMIF COLLECTIVITES. Dans l'hypothèse où des travaux seraient réalisés par CAMIF COLLECTIVITES, leur réception entraîne le transfert de la garde et l'usage des travaux au maître d'ouvrage. Elle constitue le point de départ de la garantie prévue par les articles 1792 et suivants du code civil, notamment la garantie décennale. Un procès-verbal de réception est établi et signé par les parties. CAMIF COLLECTIVITES a souscrit une police d'assurance couvrant la garantie de responsabilité décennale et de bon fonctionnement, et la garantie de responsabilité civile vis-à-vis des tiers et du maître d'ouvrage pour tous les dommages matériels, corporels et immatériels, consécutifs ou non, pouvant survenir pendant la durée des travaux.

## 5. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut être effectué soit :

- **Par virement** : n° de compte : 30056/00074/00740095736/54 - Domiciliation : HSBC FR PARIS RICHARD LENOIR. Afin de faciliter le traitement du règlement, nous demandons aux gestionnaires de faire mentionner par l'organisme payeur le numéro de la facture faisant l'objet de l'ordre de mandatement.
- **Par prélèvement automatique** : un formulaire d'autorisation de prélèvement est à demander à CAMIF COLLECTIVITES et retourné avec un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP). La domiciliation doit correspondre au nom et à l'adresse du titulaire du numéro de Client CAMIF COLLECTIVITES.
- **Par chèque bancaire** : il doit être libellé à l'ordre de CAMIF COLLECTIVITES et comporter au dos le numéro de Client attribué par CAMIF COLLECTIVITES.
- **Par carte bancaire** : indiquez votre numéro de carte bancaire, sa date de fin de validité, les 3 derniers chiffres qui figurent au dos de celle-ci et le nom de votre banque. Seules les cartes « CB » françaises sont acceptées.
- **Par carte d'achat** : conformément au décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 les entités publiques peuvent recourir à la carte d'achat.

**Les délais de règlement** : Les délais de règlement accordés doivent être scrupuleusement respectés, à défaut, le Client s'expose en particulier à 3 conséquences :

- le non paiement de tout ou partie de la dette à l'échéance, entraîne de plein droit l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues,

- des pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture, - à titre de clause pénale, il sera facturé en sus, une pénalité égale au (x) montant(s) impayé(s) et ce sans mise en demeure préalable et sans préjudice des intérêts légaux et frais en cas d'action judiciaire.

**Pour les Collectivités ne relevant pas de la comptabilité publique**, un acompte de 30% est à verser à la commande par chèque ou virement. Le solde à 30 jours à partir de la date de facturation. CAMIF COLLECTIVITES se réserve toutefois le droit de demander le montant total à la commande.

**Pour les Collectivités relevant de la comptabilité publique**, le règlement de toute somme due doit s'effectuer dans le délai maximal de paiement fixé par le Code des marchés publics soit : à compter du 1er juillet 2010 un délai de 30 jours pour l'Etat et ses établissements, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics et un délai de 50 jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées.

## 6. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DE RISQUES

6.1 CAMIF COLLECTIVITES conserve l'entière propriété des produits et/ou équipements livrés jusqu'à l'encaissement effectif et intégral de leur prix et accessoires ainsi que jusqu'à la parfaite exécution par le Client de ses obligations à l'égard de CAMIF COLLECTIVITES. Jusqu'à cette date, les produits et/ou équipements livrés seront considérés comme consignés et le Client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits et/ou équipements concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que soit. A défaut de paiement total ou partiel, CAMIF COLLECTIVITES, sans préjudice de ses autres droits, pourra obtenir de plein droit et sur notification adressée au Client par lettre recommandée avec accusé réception, la restitution des produits et/ou équipements concernés au frais du Client.

6.2 Cependant, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits et/ou équipements vendus est réalisé dès la prise en charge de ceux-ci par les transporteurs au départ des usines de nos fournisseurs ou au départ de nos entrepôts et plates formes logistiques.

## 7. LIVRAISON

7.1 Délai de livraison : Il n'est donné qu'à titre informatif et indicatif. Il prend effet à la date d'enregistrement de votre commande et dépend notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Si, exceptionnellement, le délai annoncé ne pouvait être respecté, le Client en sera informé par courrier qui disposera alors du choix entre le maintien de la commande ou son annulation.

7.2 La livraison intervient par remise directe du produit au Client contre signature d'un récépissé de transport, CAMIF COLLECTIVITES se réservant la possibilité de fractionner ses livraisons. Tous les produits, dont le descriptif ne comporte aucune mention spéciale, sont déchargés et déposés au rez-de-chaussée, avec l'aide éventuelle du Client. Leur acheminement du lieu de dépôt du livreur vers le lieu d'utilisation se fait sous la responsabilité du Client. En cas d'absence : un avis de passage est laissé au Client afin de convenir avec le transporteur d'un second passage gratuit. Si, exceptionnellement, le second passage était facturé, CAMIF COLLECTIVITES s'engage à rembourser le Client sur présentation du justificatif.

7.3 Lors de la livraison, le client doit s'assurer en présence du transporteur du bon état des produits livrés. En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur le récépissé des réserves claires, significatives, précises et complètes,
- en application des dispositions de l'article L. 133.3 du Code de commerce, confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent la réception des produits. Le non respect de ces formalités éteint tout recours ultérieur. Copie de la lettre recommandée et de l'avis de réception sera adressée sans délai à CAMIF COLLECTIVITES.

## 8. GARANTIE

L'attestation de garantie : elle est adressée avec la confirmation de commande et mentionne le délai, le mode de livraison, les durées de garantie pour chaque article et les exclusions de garantie. La garantie prend effet à la date de livraison du produit ou lors de sa mise en service par l'agent agréé. Outre la garantie légale contre les vices cachés résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, les produits vendus bénéficient d'une garantie conventionnelle. La durée de garantie ainsi que les possibilités d'extension sont précisées dans les descriptifs des produits concernés. La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : utilisation anormale ou non-conforme du produit au regard de ses spécifications, une usure ou incidents matériels extérieurs. Quelques exemples : réglages non liés à une panne de produit, usure normale des pièces (diamants, tête magnétique, accumulateurs...) ou des revêtements (sièges), consommables (sacs aspirateurs, piles, lampes...), défaut d'utilisation et d'entretien (non respect de la notice d'emploi), causes extérieures (foudre, dégâts des eaux et vandalisme), détérioration due à une mauvaise réparation de la part du Client.

**Garantie des jeux extérieurs** : pour les jeux commandés sans l'installation, la garantie couvre l'envoi des pièces détachées pendant toute la durée de garantie de l'article, (les frais de pose et de dépôt sont à la charge du client). Les pièces d'usure (cordage) bénéficient d'une garantie d'un an seulement. Pour les jeux commandés avec l'installation par un prestataire agréé, la garantie inclut le remplacement sur site. La garantie ne s'applique pas en cas de vandalisme, d'utilisation anormale, de non respect des règles d'entretien et de contrôle.

**Pendant la période de garantie** : En cas de panne ou de défaut, la garantie couvre selon les produits : les frais de pièces détachées ou les frais de pièces détachées et de main d'œuvre ou les frais de pièces détachées, de main d'œuvre, et de déplacement à l'exclusion de la dépose et de la repose. CAMIF COLLECTIVITES se réserve le choix de faire réparer ou de procéder au remplacement du produit avec des caractéristiques similaires. Les frais de retour et de réexpédition du produit sont à la charge de CAMIF COLLECTIVITES. En cas d'acquiescement des frais de retour par le Client, les frais exposés seront remboursés.

**Hors de la période de garantie** : pour toutes les demandes de réparation formulées, les frais de retour, de réexpédition, de pièces détachées et de réparation sont à la charge du Client.

## 9. ECHANGE OU REMBOURSEMENT

Si un produit ne convient pas, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception du produit pour demander son échange ou le remboursement. Le produit retourné pour échange ou remboursement doit être restitué intact dans son emballage d'origine. Il doit être accompagné des accessoires et documents non déballés et non utilisés. Les frais d'emballage et de transport relatif au retour sont à la charge du Client. Pour le mobilier et les articles volumineux, il convient de contacter un conseiller CAMIF COLLECTIVITES. **Les produits sur mesure ou produits non référencés proposés sur devis ne sont ni repris ni échangés.**

## 10. RESPONSABILITES

CAMIF COLLECTIVITES ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence. En cas de reconnaissance d'un quelconque responsabilité de CAMIF COLLECTIVITES au titre d'un produit vendu ou d'une prestation associée, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être alloué au client ne saurait en aucun cas être supérieur au prix du produit vendu. De même que CAMIF COLLECTIVITES ne peut être tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que : préjudice financier ou commercial.

## 11. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles collectées sont destinées à CAMIF COLLECTIVITES, responsable du traitement et/ou à toute autre entité contractuellement liée. Conformément à la loi informatique et libéré du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Si le Client ne souhaite pas recevoir de communications commerciales, il suffit de nous le préciser en écrivant à l'adresse suivante : CAMIF COLLECTIVITES-ENTREPRISES ZA LE GENETEAU - CHAURAY - 79 074 NIORT CEDEX 9 en nous indiquant votre nom, prénom et numéro de Client.

## 12. DECHETS DE MOBILIER D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques (DEEE) ont des effets potentiellement nocifs sur la santé humaine et l'environnement, du fait de la présence de substances dangereuses dans leurs composants. Ce symbole figurant sur un appareil électrique ou électronique signifie que celui-ci fait l'objet d'un traitement sélectif lorsqu'il arrive en fin de vie et qu'il ne doit pas être jeté avec les autres déchets. L'article L. 543-10-2 et les articles R. 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement impose à tous (fabricants, distributeurs, collectivités locales...) de contribuer à la collecte de ces produits et au financement de leur traitement et recyclage en versant une contribution. Le montant de l'éco-participation varie selon les produits et vient s'ajouter au prix de vente des produits. L'éco-participation ainsi collectée est reversée à des organismes agréés par les pouvoirs publics. Vous retrouverez sur notre site internet [www.camif-collectivites.fr](http://www.camif-collectivites.fr) toutes les informations relatives à l'enlèvement et au traitement de ces produits.